

Allocution de S. E. Mme Laura BAEZA,
Ambassadeur de l'Union Européenne en Tunisie
Séminaire sur l'Open Sky
Opportunités ou menaces pour l'agent de voyage tunisien
23 mai 2014, Tunis

Madame la Ministre du Tourisme

Monsieur le Ministres des transports

Monsieur le Président de la Fédération tunisienne des agences de voyage et du tourisme,

Chers invités,

Je tiens tout d'abord à remercier la Fédération tunisienne des agences de voyage et du tourisme de m'avoir conviée aujourd'hui afin de célébrer avec vous, votre cinquantième anniversaire - je vous adresse tous mes souhaits de succès dans la promotion du tourisme tunisien, un secteur véritablement stratégique pour le pays.

Je me réjouis également de pouvoir prononcer quelques mots sur le thème «Open Sky: Opportunités ou menaces pour l'agent de voyage tunisien». Nous avons une grande expérience dans ce domaine du fait que nous avons déjà mis en place en Europe le marché le plus grand et le plus intégré au monde dans le domaine du transport aérien, sans restrictions d'accès au marché et de tarification.

Nous travaillons aussi depuis longtemps pour élargir ce marché unique de l'aviation à nos pays voisins tant au Sud qu'à l'Est, en vue de la création d'un Espace Commun de l'Aviation à l'échelle pan-euro-méditerranéenne.

A terme, cet espace commun pourrait englober plus de cinquante pays et une population totale d'un milliard d'habitants !

C'est dans ce cadre que nous sommes en train de négocier avec la Tunisie en vue d'un accord euro-méditerranéen sur le transport aérien. Comme vous le savez probablement, deux rounds ont déjà eu lieu et nous préparons maintenant notre troisième réunion.

Permettez-moi de préciser que les Accords négociés par l'UE sont des accords qui impliquent non seulement une ouverture du marché, mais également l'assouplissement des barrières à l'investissement dans les compagnies aériennes, une coopération approfondie, et la convergence réglementaire. Ce qui va au-delà des simples Accords de ciels ouverts ou "Open Skies" négociés par les Etats-Unis et dont la portée se limite seulement à l'accès à un marché ouvert.

Plus concrètement, l'idée de l'accord euro-méditerranéen sur le transport aérien entre la Tunisie et l'UE est double:

- En premier lieu, cet accord permettra de développer le trafic aérien en libéralisant les droits de trafics. En effet, malgré le nombre important d'accords bilatéraux qui ont été conclus entre la Tunisie et des pays membres de l'UE au fil des années, plusieurs contraintes sont imposées aux compagnies aériennes des deux parties. Par exemple, un transporteur aérien européen ne peut desservir la Tunisie qu'à partir de son pays d'origine, sur des routes aériennes spécifiées et, dans certains cas avec des limitations de capacités et de fréquences.

Les transporteurs tunisiens, sont soumis aux mêmes contraintes, et ne peuvent pas également exploiter des services aériens entre deux points à l'intérieur de l'Union Européenne. Un accord euro-méditerranéen permettrait de surmonter les restrictions actuelles des accords bilatéraux, et les transporteurs pourront opérer librement entre les aéroports de la zone sans aucune limitation en ce qui concerne les capacités (en termes de contingents de vols, de tarifs ou de nationalité).

- En deuxième lieu, l'accord permettra de garantir que le transport aérien entre les deux rives s'exerce dans les bonnes conditions, par le rapprochement des législations entre les deux parties, autour des éléments clés de la réglementation européenne dans l'aviation en matière de sécurité, de réglementation économique et notamment de concurrence, de contrôle aérien et de protection du consommateur

Il s'agira d'un accord général conçu sur le même modèle que ceux déjà conclus avec d'autres pays de la région, comme l'accord avec le Maroc signé en 2006 et celui avec la Jordanie signé en 2010.

Mesdames et Messieurs, sur la base de notre expérience à l'intérieur de l'Europe ainsi que de l'expérience d'autres pays, nous sommes confiants que l'accord aérien avec la Tunisie permettra de créer de nouvelles opportunités, notamment dans l'industrie du tourisme que vous représentez.

Je voudrais saluer les efforts de l'administration et du secteur privé, ainsi que dévouement personnel et constant de Mme le Ministre, pour revaloriser la destination touristique tunisienne.

La stratégie 3+1, que l'UE appuie par ailleurs sur l'axe qualité par la création d'un label qualité piloté dans les régions, se fixe en effet des objectifs ambitieux : doubler les nombres de visiteurs, de 6 millions en 2013 à 12 millions en 2020 ; diversifier l'offre touristique par thème et destination, notamment promouvoir le tourisme culturel, saharien et alternatif dans les régions, en complément du tourisme balnéaire traditionnel.

Ces objectifs ambitieux d'augmentation massive des arrivées touristiques et de diversification des destinations posent des défis de taille en termes de l'offre aérienne internationale sur la Tunisie.

La flotte tunisienne est composée d'une trentaine d'appareils, et la capacité d'investissement des opérateurs nationaux ne permet probablement pas de faire face à une telle croissance. D'où la nécessité de faire entrer de nouveaux opérateurs pour atteindre vos ambitions de développement touristique.

Au-delà des retombées pour l'attraction des touristes européens, si je peux ainsi dire, il ne faut pas négliger le potentiel en termes de tunisiens résidents en Europe: le nombre élevé de vos compatriotes qui habitent en Europe seraient certainement ravis de pouvoir se rendre plus souvent en Tunisie, si les tarifs aériens étaient plus compétitifs, avec des dessertes directes dans leurs villes d'origine!

Il en va de même pour le tourisme d'affaires : les moteurs économiques, tant en Tunisie qu'en Europe. Les chefs d'entreprises ainsi que celles des PME pourraient se rendre plus souvent en Tunisie, prospecter et faire du business: en Europe, les low-cost ont réussi à désenclaver des régions entières!

Permettez-moi de partager avec vous l'expérience du Maroc, pour lequel l'accord aérien avec l'Union Européenne a démontré les bénéfices d'un marché plus ouvert, avec plus de trafic, de nouvelles routes, plus de concurrence et de tarifs plus bas.

Une étude indépendante a estimé que le bénéfice économique total de l'accord aérien a dépassé 3,5 milliards d'euros entre 2006 - année de sa signature - et 2011. Le nombre de passagers est passé de 5,6 millions à 11 millions par an, avec un de taux de croissance annuelle de 14% sur la période 2006-2011.

Les tarifs ont baissé de 40% environ, le gain pour les consommateurs est estimé à environ 3 milliards d'€ sur la période.

Le nombre d'opérateurs exploitants entre l'UE et le Maroc a fait un bond spectaculaire de 24 à plus de 40 en 2013. Les transporteurs marocains utilisent désormais l'accord pour relier l'Afrique à l'Union Européenne. Des dizaines de milliers d'emplois (directs, indirects et induits) ont été créés au Maroc, en particulier dans le secteur du tourisme.

Je suis consciente que l'ouverture des cieux tunisiens est un sujet d'inquiétude pour certains opérateurs, notamment de l'aviation civile. Je tiens à vous rassurer que l'UE est prête à apporter un soutien technique pour le développement de l'aviation civile Tunisienne. Une action de jumelage est déjà prévue entre la direction Générale de l'Aviation Civile et une administration européenne équivalente.

Je ne doute pas que vous êtes conscients de ces opportunités, et je suis convaincue que vous accordez à ces accords une importance aussi cruciale que nous le faisons nous-même. Et d'ailleurs on est là aujourd'hui pour débattre de ces questions d'intérêts communs et approfondir notre collaboration dans le domaine du transport aérien et du tourisme.

Je vous remercie pour votre aimable attention et je vous souhaite un séminaire fructueux.